

L'hon. M. McIlraith: Il s'agit simplement de savoir quelle est la façon qui convient le mieux au comité. Je suis tout à fait disposé à procéder selon ses désirs; je voudrais simplement qu'il m'indique quoi faire, car je ne voudrais pas qu'on m'accuse de ne pas proposer à l'égard de la résolution un amendement que j'avais promis de présenter.

L'hon. M. Churchill: Si les amendements ne sont pas présentés, la guillotine va s'abattre et il sera trop tard.

L'hon. M. McIlraith: C'est pourquoi nous avons pris garde de signaler, avant le début de la discussion, que le comité n'était saisi que d'une seule résolution.

M. Knowles: Ils pourraient tous avoir été lus à l'heure actuelle.

L'hon. M. McIlraith: C'est juste.

L'hon. M. Churchill: Vous pouvez en donner lecture, mais pas les proposer.

L'hon. M. McIlraith: Je manquerais au Règlement. Monsieur le président, je propose, appuyé par le solliciteur général...

M. Knowles: Pas besoin d'un second motionnaire.

L'hon. M. McIlraith:

Qu'on modifie le paragraphe (5) du projet d'article 39 du Règlement en ajoutant, après les mots «ne doit pas excéder trente minutes» inscrits à la fin du premier alinéa, les mots «sauf le lundi, alors que le temps accordé à la période des questions avant l'appel de l'ordre du jour ne doit pas excéder une heure».

M. Fairweather: Monsieur le président, l'amendement à l'étude—je ne parle pas de celui qui a trait à la période des questions devant durer une heure le lundi, mais du principe même visant à restreindre la période des questions—n'est pas, en réalité, une mesure très audacieuse de la part du gouvernement; en fait, elle ne fera que diviser en deux le temps attribué maintenant, en grande partie, à des questions plus ou moins importantes. Je ne pense pas que les questions en soient améliorées. J'avais espéré que le gouvernement prendrait réellement une mesure audacieuse se rapprochant davantage du régime britannique où chaque question est précédée d'un préavis, où le Parlement ne s'attend pas que le premier ministre soit toujours présent; sauf erreur, il est, disons, de service, le mardi seulement. A mon sens, il est déplorable que nous ayons été aussi timides à ce sujet.

● (9.10 p.m.)

A moins que des mesures énergiques soient prises quant à la nature des questions posées, nous réduirons tout simplement de moitié, ou si l'on doit prendre aujourd'hui comme

[L'hon. M. McIlraith.]

exemple, des deux tiers, une période jusqu'ici consacrée en grande partie à des questions d'intérêt local, dénuées d'importance nationale. Je suis aussi coupable, je l'avoue, que quiconque; nous avons tous pris de mauvaises habitudes et sommes tous coupables d'infractions au Règlement.

A cet égard, il convient de rendre hommage, comme on l'a fait hier, à l'ancien Orateur, l'honorable député d'Edmonton-Ouest. Bon nombre de députés le trouvaient inflexible et peu commode. A mon sens, il a très bien fait les choses. (*Applaudissements*)

Une voix: On pouvait s'attendre que vous applaudissiez à cela.

M. Fairweather: Je ne me suis jamais senti obligé d'applaudir tous les conservateurs; cela ne serait d'aucune utilité. Mais j'exhorte le gouvernement à rétablir le comité de la procédure et de l'organisation et à modifier la période des questions. Cette mesure n'en fera rien.

M. Orlikow: Monsieur le président, c'est la première fois que je participe dans une si grande mesure à ce débat sur la procédure, car je reconnais, à l'instar de la plupart des députés, qu'à mesure que les travaux du Parlement deviennent plus compliqués et que le Parlement est appelé par les circonstances à jouer un rôle plus actif dans l'administration des affaires de l'État, il nous faudra une direction beaucoup plus énergique dans la conduite des travaux de Parlement et plus de temps que nous en avons eu jusqu'ici, si nous ne voulons pas siéger à l'année longue.

Évidemment, les ministres de la Couronne et les membres de chacun des autres partis qui occupent les premières banquettes accableront davantage le temps de la Chambre et, ainsi, les députés d'arrière-ban auront moins d'occasions d'exprimer leurs vues. Cet aspect n'a pas échappé à celui qui a songé à cette modification, mais je pense qu'on en est convenu parce qu'on s'est rendu compte que c'était la seule façon de permettre au Parlement de s'acquitter de ses travaux.

Je ne m'oppose pas à ce qu'on limite la période de temps consacrée aux questions, bien que je doute qu'on épargne ainsi beaucoup de temps. Je ne vais pas formuler de propositions particulières en vue de modifier davantage le Règlement parce que, à un moment donné, selon moi, on atteint le point de saturation. A moins qu'on n'aborde cette question autrement, je pense qu'une demi-heure suffira à peine aux questions que